



VILLE D'ANDENNE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 27 JANVIER 2025

Monsieur Vincent SAMPAOLI, Bourgmestre;
Madame Françoise LEONARD, Monsieur Benjamin COSTANTINI,
Madame Isabelle MAGNÉE, Madame Sandrine CRUSPIN,
Monsieur Martin VAN KERCKHOVE, Échevins;
Monsieur Claude EERDEKENS, Président du C.P.A.S.;
Monsieur Christian BADOT, Monsieur Hugues DOUMONT, Madame Rose SIMON-CASTELLAN, Monsieur Philippe MATTART, Monsieur Philippe RASQUIN,
Madame Françoise TARPATAKI, Madame Florence HALLEUX,
Madame Martine DIEUDONNE-OLIVIER, Madame Marie-Luce SERESSIA,
Madame Cassandra LUONGO, Monsieur Kévin GOOSSENS,
Madame Christine BODART, Madame Natacha FRANÇOIS,
Monsieur Emmanuel GILLET, Madame Hélène HAVELANGE,
Madame Isabelle WALLET, Madame Pauline LEONARD,
Monsieur Yassine BOUCHAHROUF, Madame Camille NAVEZ,
Monsieur Sébastien REMSON, Madame Maja BOJANOWSKA, Conseillers communaux;
Présidence pour ce point : Monsieur Claude GIOT;
Monsieur Ronald GOSSIAUX, Directeur général;

3.4 OBJET : Les plus beaux Villages de Wallonie - Représentation de la Ville d'ANDENNE

Le Conseil communal,

En séance publique,

Vu les articles L1523-11, L1523-15 L3221-5 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Attendu que le Conseil communal est légalement composé de 29 membres issus de 4 groupes politiques, à savoir 13 élus PSD@, 8 élus AD&N, 6 élus MR et 2 élus 5 300 ;

Vu que 29 d'entre eux ont été installés ce 2 décembre 2024, soit : 13 élus PSD@, 8 élus AD&N, 6 élus MR et 2 élus 5 300 ;

Vu que la majorité est composée des groupes PSD@ (13 élus) et MR (6 élus), constituant ainsi une majorité de 19 sur 29 élus ;

Vu la nécessité de procéder à la désignation d'un/e représentant/e effectif/ve et d'un/e représentant/e suppléant/e de la Ville d'ANDENNE, membres du Conseil communal ou (conseillers communaux ou pas), aux Assemblées générales de l'A.S.B.L. LES PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE, à laquelle elle est membre ;

Vu la possibilité de proposer une candidature d'administrateur aux seins des Conseils d'administration de l'A.S.B.L. LES PLUS BEAUX VILLAGES DE WALLONIE ;

En conséquence, la Ville d'ANDENNE propose la désignation d'un membre comme représentant/e effectif/ve et d'un/e élu/e d'un/e représentant/e suppléant/e et soumet la candidature d'un représentant de la Ville d'ANDENNE au poste d'administrateur ;

Sur cette base,

Oùï les propositions émanant du Collège communal,

ARRETE A L'UNANIMITE :

Article 1^{er} :

Est désignée pour représenter à titre effectif la Ville d'ANDENNE aux assemblées générales :
Madame Christine BODART, Conseillère communale, issue du groupe PSD@, apparentée au groupe PS (rue Joseph Evraud, 6, à 5300 NAMECHE - 0474/89.44.53 - christine.bodart.conseil@andenne.be)

Article 2 :

Est proposée pour représenter la Ville d'ANDENNE aux Conseils d'administration la candidature de : Madame Françoise LEONARD, Echevine, issue du groupe MR, apparentée au groupe MR (chaussée d'Anton, 43 à 5300 ANDENNE - 0478/96.03.23 - francoise.leonard@ac.andenne.be).

Article 3 :

Ces désignations sont valables pour la durée de la législature sans préjudice cependant du droit du Conseil communal, fondé sur l'article 1-1122-34, §2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, de retirer à tout moment l'une ou l'autre.

Article 4 :

La présente résolution sera notifiée, d'une part, aux membres du prédésignés et, d'autre part, à l'A.S.B.L. susvantée.

Ainsi fait en séance à ANDENNE, date que d'autre part.

Le Directeur général,
Ronald GOSSIAUX

Par le Conseil,


Le Président,
Claude GIOT

Pour extrait conforme,

Le Directeur général,

Ronald GOSSIAUX

Le Bourgmestre,

Vincent SAMPAOLI